

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. ANDREU	X	M. AUDOIN		Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X
M. BAUDIFFIER	X	Mme BELLE	X	M. BENEULT	X	M. BERTHAULT	
M. BOISSIER DESCOMBES		M. BONNET F.		M. BONNET J.	X	M. BORIE	X
M. BOUSIQUE		M. BOUTENEGRE		M. BRIGAUD		M. BUISSON	X
M. CADET	X	M. CAILLAUD		M. CHAGNEAUD		M. CHAMOULEAUD	
Mme CHARLES		M. CHAUVIN	X	M. CLAVURIER	X	M. COQ	X
M. CRINE	X	Mme DEBOEVERE	X	M. DECOODT	X	M. DELATTE	X
Mme DERRAS	X	M. DESAFIT	X	M. DESSE		M. DOBY	X
M. DUFAUD	X	M. DUFRONT		M. DUMET		M. DUMORTIER	
M. DUPONT	X	M. DUVERGNE	X	Mme FRANCOIS-ROUGIER	X	M. GEIGER	X
M. GESSE	X	Mme GIRARD	X	M. GOURSAUD	X	M. HERIGAULT	X
Mme HILLAIRET	X	M. JEAN		M. JOUANNET	X	Mme LACROIX	X
M. LAURENT		Mme LAURICHESSE	X	M. LAVILLE	X	M. LESAGE	X
M. LEVESQUE	X	M. LOTTE	X	M. MAGNANON	X	M. MARTAUD	X
Mme MATRAT	X	M. MAUGET		M. MAUZE	X	M. MELLY	X
M. MESNARD	X	M. MOUSSION	X	Mme NEESER		M. NOUVEAU	
M. PERONNET	X	Mme PERRIN		Mme PETIT	X	M. PICHON	X
M. PROUX		M. PUYDOYEUX	X	M. RAPNOUIL		M. REVEREAULT	X
M. ROLAND		M. ROUSSEAU	X	M. ROY	X	M. RULLIER	
M. SAGET		M. SARRAT		M. SELLER		M. TELMAR	X
Mme VIAN	X	M. VIGIER	X	M. VIGNAUD	X	M. VINCENT	X

SUPPLEANTS PRESENTS :

NOMS					
M. ALBERT	M. BINCHET	Mme BLARY	M. CUISINIER	M. FOURNIER	M. PENAUD
M. PIOT	M. PONTINI	M. SOUCHAUD	M. SOURISSEAU	M. TURGAT	

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Charente Nature :

NOMS					
M. BOUSSARIE	M. MARSAT				

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS					
Mme AUVIN	Mme BADIN	Mme DAGANAUD	Mme DARENNE	M. FILIPPI	M. GAUTRAUD
M. HUGUENOT	M. KAABOUNI	Mme RENARD	Mme SENYARICH	Mme VALLEE	

M. le Président informe que le quorum est atteint et que la séance est ouverte.

Les membres du Comité Syndical nomment Mme Anne MATRAT, secrétaire de séance.

M. le Président annonce les pouvoirs :

- M. DUFRONT Christian donne pouvoir à Mme HILLAIRET Chantal ;
- M. NOUVEAU Jean-Marie donne pouvoir à Mme BELLE Pascale.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 26 novembre 2019

M. le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du comité syndical du 26 novembre 2019.

Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

M. le Président informe qu'il est nécessaire de débattre sur les orientations budgétaires avant le vote du budget prévu le 3 mars 2020.

Il a été décidé de reconduire la configuration mise en œuvre depuis plusieurs années, de travailler par table thématique avec pour animer le débat un ou plusieurs élus (Vice-Président) et un ou plusieurs techniciens. Un temps sera laissé (1 heure) pour débattre, puis une restitution sera faite par table sur chaque thème.

M. le Président propose de délibérer sur le point n°3 avant de débattre sur les orientations budgétaires.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, donnent leur accord.

3/ Avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'adhésion de GrandAngoulême à la compétence « traitement » de Calitom

M. le Président explique que cet avenant a pour objet de modifier l'article 7 du protocole d'accord signé avec GrandAngoulême en supprimant et en remplaçant la dernière phrase par : « *Pendant la phase travaux, le coût de la réhabilitation du site sera remboursé chaque trimestre par GrandAngoulême sur les montants HT payés par Calitom pour cette opération jusqu'à la fin de la mise à disposition.* »

Il rappelle qu'il était prévu d'instaurer un coût du passé supporté par les 16 communes « historiques » de GrandAngoulême pour lesquelles l'incinérateur de La Couronne avait servi d'outil de traitement. Or, GrandAngoulême a décidé de rembourser intégralement la somme des travaux de réhabilitation de l'incinérateur de La Couronne.

Il précise que Calitom assure la réhabilitation mais le coût sera intégralement remboursé par GrandAngoulême.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'adhésion de GrandAngoulême à la compétence « traitement » de Calitom.

18h15 : M. le Président laisse une heure aux délégués pour échanger librement sur chaque thématique.

2/ Débat des orientations budgétaires (DOB)

18h43 : arrivée de M. SOUCHAUD.

19h05 : départ de M. HERIGAULT.

19h15 : la restitution des échanges par thématique commence :

❖ Finances, fiscalité et administration : rapporteur M. SOURISSEAU

M. SOURISSEAU souligne que les débats étaient très engagés.

Il ressort que le contexte pour Calitom est très difficile avec beaucoup d'aléas (fluctuation des matières premières, augmentation de la TGAP, conséquences de la mise en place de la consigne, ...). Le contexte sur les 4 – 5 ans à venir ne permet pas d'être serein et nécessite une grande vigilance des élus.

Les orientations budgétaires montrent que le déficit prévisionnel s'élève à 3 millions €.

L'an passé, le déficit prévisionnel était de 3,8 millions €. Or, le compte administratif affiche un déficit de -754 000 €.

Il tend à imaginer que dans la construction du budget prévisionnel, certaines lignes ont été sur-dotées, ce qui accentue le déficit.

En 2019, le taux d'exécution des dépenses était de 96% et celui des recettes de 103%. Cela explique le décalage et permet de relativiser et d'imaginer un budget 2020 construit avec un déficit moins important qui pourrait être financé par le fond de roulement de 13,8 millions €.

Par conséquent, les délégués de cette table estiment qu'une augmentation des participations des collectivités adhérentes n'est pas justifiée et que les taux de l'année dernière peuvent être maintenus.

En cas d'aléas plus importants pour 2020, ils estiment qu'ils pourraient être pris sur le fond de roulement. Néanmoins, au vu du contexte, ils sont conscients que pour les années à venir, des augmentations pourront être envisagées.

La volonté générale est d'aller plus vite en matière de prévention.

Ils constatent que sur la contribution prélevée l'année dernière, pour mener les actions de prévention, la redistribution a été modeste car le schéma de prévention n'était pas encore mis en œuvre. Ils estiment que l'augmentation de l'année passée aurait pu être évitée.

Ils ont eu une réflexion d'inverser le ramassage des sacs jaunes et des sacs noirs, et proposent d'étudier la mise en place de bacs jaunes afin d'éviter les sacs.

Plusieurs participants ont affirmé qu'ils ne mesuraient pas les conséquences financières et le fonctionnement de la redevance spéciale et estiment avoir besoin d'un accompagnement.

Le projet « Papyrus » soulève quelques inquiétudes car il concerne un seul client. Ce projet représente 1,6 millions € d'investissement pour Calitom avec une certaine fragilité en cas de faillite de l'entreprise Thiollet (Calitom sera engagé avec un outil qui sera difficilement réutilisable). Ils souhaitent des éclaircissements, et mieux comprendre le modèle économique de ce projet.

❖ Prévention et communication : rapporteur M. BONNET

M. BONNET informe que la communication sera renforcée vers les usagers sur les actions de prévention grâce à la création d'un site internet pour l'ensemble du département.

Il rappelle que la compétence « prévention » est partagée entre Calitom, Grand Cognac et GrandAngoulême.

Depuis la mise en place du Comité -20% ces services coopèrent de façon efficace et notamment pour toutes les demandes faites au Comité -20%. Ils se réunissent en amont pour étudier les dossiers de façon à alimenter le débat des élus.

Les délégués de cette table ont évoqué le travail du Comité -20% qui a fait l'objet d'un vrai travail participatif et a débouché sur un plan d'actions versé dans le Plan local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA) qui sera soumis à validation lors du prochain Comité Syndical. L'enjeu est de faire chuter de 20% au minimum la production des déchets.

Ils ont débattu sur le projet d'investissement du tiers lieu de Gond Pontouvre qui a pour objectifs, avec des partenaires, de travailler sur le réemploi, la réutilisation et la réparation (lieu de rencontres, de débats et de sensibilisation).

M. BONNET rappelle que le Comité -20% n'a pas de pouvoir décisionnel et est hébergé statutairement par Calitom. Les propositions faites par les élus du Comité -20% sont délibérées par le Bureau Syndical ou le Comité Syndical.

Ils ont également débattu sur la redevance spéciale.

M. BONNET rappelle qu'elle ne sera pas appliquée en 2020 mais sera pédagogique (facturation à blanc). L'accompagnement des collectivités locales nécessitera des moyens humains et financiers.

Les actions mises en place impliquent des moyens humains et financiers en direct de Calitom et en partenariat avec les acteurs historiques.

Ils ont évoqué l'accompagnement des collectivités sur la restauration collective sur les biodéchets mis dans les sacs noirs, des associations, des manifestations, des spectacles, ... où l'accompagnement devra être au plus près de façon à sensibiliser et faire en sorte que les sacs noirs soient de moins en moins remplis au bénéfice des sacs jaunes et aussi de la réduction des déchets.

Il rappelle que le Comité -20% est issu du débat public.

Ce débat public a permis la fermeture de l'incinérateur de GrandAngoulême et le maintien des équipements actuels (ce que prend en compte le PLPDMA).

Les actions de prévention sont priorisées en perspective de l'augmentation de la TGAP et de la consigne sur le tri.

Il ressort de ce débat, une volonté des collectivités d'être accompagnées et de renforcer les moyens pour pouvoir continuer et développer la prévention.

❖ Collectes : rapporteur M. ROUSSEAU

M. ROUSSEAU indique que certains délégués de sa table sont intéressés par les colonnes enterrées. Il rappelle qu'elles peuvent être installées pour 150/200 habitants voire 100 habitants sous certaines conditions. Cette installation s'adresse particulièrement aux gros bourgs ou aux habitats concentrés.

Le coût de la colonne enterrée et de la cuve béton est pris en charge par Calitom. Le génie civil est réalisé et pris en charge financièrement par la commune, avec une subvention de 3 000 € de Calitom.

Les colonnes enterrées vont par paire : une pour les sacs jaunes, une pour les sacs noirs et éventuellement une troisième pour le verre.

Ils ont débattu sur la redevance spéciale. Au vu du volume peu important de leurs poubelles noires, ils pensent qu'il est difficile de passer à la redevance spéciale. Ils estiment qu'au lieu de faire baisser le coût, cela pourrait le faire augmenter.

Ils ont évoqué la réduction des fréquences (C0,5). Au vu de leur expérience, le résultat est positif puisqu'elle a permis de diminuer le poids des sacs noirs.

Des questions ont été posées sur les refus de collectes des sacs ou bacs noirs. Il leur a été précisé qu'une étiquette était collée pour expliquer la raison du refus.

Ils ont appris qu'une société proposait de fournir de l'huile de colza pour alimenter les camions de collecte. Ce dispositif est à l'étude.

Suite à l'accident mortel d'un ripeur à Châteaubernard et afin d'améliorer la sécurité des ripeurs, des casques font l'objet de test.

Ils ont parlé de la problématique du papier qui ne peut plus être écoulé et des débouchés possibles.

❖ RH et QSE : rapporteuse Mme LACROIX

↳ **La sécurité :**

Mme LACROIX informe que les membres de sa table ont parlé des achats de vêtements de travail et des articles de protection. L'engagement pour 2020 est la mise en place du lavage des vêtements de travail par un prestataire extérieur.

Les vêtements de certains agents (notamment en déchèterie et Atrion) sortiront de la haute visibilité.

19h32 : départ de M. LEVESQUE.

Un groupe de travail a étudié le port du casque pour les ripeurs.

Un kinésithérapeute-ergonome est intervenu auprès des agents. Elle trouve que ce dispositif est très important.

↳ Démarche « bien-être » :

Ils ont parlé du diagnostic « bien-être au travail » qui a débuté en 2018 :

- 40 actions (notamment sur la réorganisation, la reconnaissance au travail, ...) vont être mises en place prochainement ;
- des échanges se sont déroulés avec les agents sur différents sites.

Elle trouve important que les agents sachent comment les autres travaillent.

↳ Environnement :

Ils ont évoqué l'étude du projet de fourniture d'huile de colza pour les poids lourds qui pourrait se mettre en place.

↳ Ressources humaines :

Les dépenses représentent 30% du budget global de Calitom, ce qui est un peu moins que dans les EPCI.

En 2018, le syndicat employait 292 agents.

En 2020, deux emplois sont créés : 1 animateur prévention pour le territoire de Grand Cognac et 1 agent pour le Comité. -20%, ce qui permettra de faire avancer les projets.

Au centre de tri, les équivalents temps pleins risquent de diminuer car le marché avec la CA de Royan ne sera peut-être pas renouvelé.

Les créations de postes et la revalorisation des salaires (PPCR) induisent une hausse du budget d'1,58%.

❖ Travaux, traitement et informatique : rapporteur M. GESSE

↳ Le traitement :

M. GESSE indique que le budget du traitement des OMr s'élève à 8 847 K€, soit une augmentation de 5,3% par rapport à 2019.

Il informe que le Bois B, représentant 8 000 tonnes, sera valorisé, soit une dépense de 510 000 €. Cette nouvelle filière permettra de diminuer le montant de la TGAP et libèrera du stockage à Sainte Sévère (équivalent à 400 000 €).

La fermeture du quai de transfert de La Couronne implique le transfert des OMr de Mornac au Vigeant.

Cette année, la TGAP subit une augmentation d'1€ par tonne, soit 25 €/tonne, pour arriver en 2025 à 65 €/tonne.

Les casiers à Sainte Sévère sont amortis sur une période de 5 à 6 ans, soit le temps pour qu'ils soient remplis.

Ils constatent une diminution des charges financières.

Une provision de 180 000 € est prévue suite à la liquidation de la société Azura.

Le budget investissement du traitement des OMr s'élève à 1 259 K€.

Les postes de dépenses les plus importants sont :

- La réhabilitation de l'incinérateur de La Couronne pour 956 K€ ;
- Le solde de la tranche 4 de Sainte Sévère : 75 K€ ;
- L'étude sur le projet CSR de la papeterie à Saint-Michel : 140 K€. Ce projet est stratégique pour Calitom car il vise à terme à diminuer l'enfouissement à Sainte Sévère ;
- La réhabilitation de l'ancien dôme de Sainte Sévère : 125 K€ ;
- La participation à Sol'R Parc : 520 K€.

Les dépenses de transfert s'élèvent à 1 498 K€, soit une augmentation de 275 K€ due au transfert des OMr d'Angoulême arrivant à Mornac depuis le 1^{er} juillet 2019 (charges de personnel + amortissement compris).

↳ Les travaux :

Les travaux sont :

- L'extension de la déchèterie de Barbezieux (travaux en cours) ;
- Les travaux de la déchèterie de Chabanais. Il est proposé de les décaler ultérieurement ;
- La déchèterie de Cognac avec une mise en service prévue en 2022 (lieu de dépôt et d'échanges de matériaux et d'objets) ;
- Divers aménagements prévus sur les déchèteries de Châteauneuf, Châteaubernard et Montbron.

Pour le service prévention, il est prévu l'acquisition d'un bâtiment au Gond Pontouvre pour 1 million € (800 K€ pour l'achat et 200 K€ pour les travaux, notamment de dépollution).

GrandAngoulême apporterait une subvention de 200 K€ et prendrait en charge la présence d'un salarié sur place. Ce sera un lieu de recyclage, de réparation d'objets, de sensibilisation à l'environnement, à la prévention et à la réduction des déchets.

Les dépenses d'investissement pour la prévention sont :

- une subvention de 125 K€ pour l'acquisition d'un bâtiment par la CdC à Confolens ;
- une enveloppe de 345 K€ pour l'achat de matériels de compostage ;
- 35 K€ de dépenses diverses.

Soit un budget de 1 565 K€.

↳ L'informatique :

Le service est composé de 4 agents.

Il a développé un algorithme qui permet de gérer automatiquement les flux du quai de transfert et de la sécurité.

Les principaux projets sont :

- l'ouverture du portail « écocito » aux professionnels permettant la dématérialisation des factures ;
- l'extension et la généralisation du système de la vidéo protection sur la totalité des sites de Calitom.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 515 K€.

Les délégués de cette table ont débattu sur une dématérialisation pour éviter l'utilisation du papier.

❖ Valorisation, déchèteries et tri : rapporteur M. PICHON

M. PICHON indique que les membres de sa table ont débattu sur :

↳ Le tri :

- l'incertitude de la filière « papier » et « PET » ;
- la modernisation du centre de tri ;
- la communication est importante pour l'optimisation du tri.

↳ **Les déchèteries :**

- les incivilités en déchèteries ;
- la mise en place des bennes « mobiliers » et les conséquentes rotations ;
- la reprise de la filière « Bois B » ;
- la mise en place d'une filière « couettes, oreillers, coussins et sacs de couchage » ;
- la mise en place des containers maritimes pour éviter les vols ;
- l'ouverture de Calitorama à Châteaubernard ;
- le partenariat avec les amis d'Emmaüs pour le recyclage des DEEE et du mobilier dans les déchèteries de Nord Charente ;
- la mise en place de collecte de papier à la déchèterie de Châteaubernard ;
- la compétence collecte de la ville de Cognac ;
- la réouverture de la déchèterie de Cognac les jeudis.

M. le Président répond aux différentes interventions et interrogations.

Concernant le budget :

Il comprend que les membres de la table « finances » sont unanimes pour ne pas augmenter les participations.

Il propose que les services de Calitom retravaillent afin de voir si budgétairement c'est possible.

A titre personnel, il n'est pas opposé à proposer une hypothèse sans hausse, étant entendu que chacun devra mesurer les conséquences pour les années à venir.

Concernant le projet Papyrus :

Sainte Sévère a obtenu l'autorisation d'exploiter 70 000 tonnes jusqu'en 2024 à condition que le projet Papyrus se concrétise, auquel cas l'autorisation redescendrait à 40 000 tonnes.

Il précise que le projet est porté essentiellement par la Sté Suez, Calitom et le groupe Thiollet. Ce dernier a fait un choix politique et environnemental. En effet, économiquement ce n'est pas intéressant car le gaz restera toujours moins onéreux que la vapeur produite par la chaudière CSR.

L'objectif est de réduire la production des déchets et de stockage, et non pas de chercher des solutions techniques et industrielles.

M. PERONNET précise qu'il ne partage pas l'analyse faite par M. SOURISSEAU, cet après-midi lors de la Conférence des Présidents, de ne pas augmenter les participations des collectivités adhérentes.

Il rappelle que les réserves de Calitom s'élevaient à près de 15,3 millions € fin 2017, et ne sont plus que de 13,8 millions € fin 2019. Au vu du contexte (notamment sur la diminution des recettes), fin 2020, l'excédent risque d'être plus proche des 10 millions €. A ce rythme, il considère que cette consommation des réserves met en danger, à court terme, l'équilibre financier de Calitom. Il souligne qu'une augmentation modérée des participations des EPCI ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de la fiscalité.

Il estime que ce serait un très mauvais signal de marquer une pause sur la première année d'exécution pleine du budget prévention. Il pense qu'une hausse minimale, jusqu'en 2025, du budget prévention à hauteur de 0,50 €/habitant est indispensable pour tenir les objectifs assignés collectivement.

Il considère que Calitom a une obligation d'information et d'accompagnement des communes sur la redevance spéciale. Si cette obligation n'est pas tenue courant octobre 2020 les futurs élus de Calitom pourraient décider de reporter la redevance spéciale au 1^{er} janvier 2021.

M. SOURISSEAU reconnaît avoir des différences politiques avec M. PERONNET sur certains sujets. Il considère qu'il ne faut pas prendre de l'argent « par précaution » dans les foyers charentais.

Il rappelle que l'année dernière, au moment du débat des orientations budgétaires, tous les délégués ont admis que pour le bon déroulement de Calitom l'excédent pouvait s'élever entre 7 et 8 millions €. Il ne souhaite pas augmenter les participations par principe (au cas où). Il estime que les contribuables sont suffisamment sollicités.

Néanmoins, il reconnaît que dans les années à venir, il faudra se reposer la question d'une augmentation.

Aujourd'hui le syndicat peut se permettre de puiser un peu dans l'excédent comme le font beaucoup de collectivités. Il pense que même si le déficit s'élève à 1 million €, l'excédent descendrait à 12,8 millions €, rapporté au budget de Calitom, le syndicat sera toujours la collectivité de Charente qui a le fond de roulement le plus important. Il n'est donc pas raisonnable d'augmenter par principe.

M. VIGNAUD souligne que la plus petite collectivité, par le jeu mécanique de la redevance (et non de la taxe) a augmenté l'année dernière et risque d'augmenter cette année. Il estime que c'est un signe de non solidarité par rapport à ce qui s'est fait à Calitom jusqu'à maintenant. Le « Calitom historique » a toujours été basé sur la solidarité entre ses territoires.

19h57 : départ de M. SOURISSEAU.

M. BONNET rappelle que l'encours de la dette est aux alentours de 64 millions € et la capacité de désendettement est de 11 ans. Il faut y penser car la capacité de rembourser et d'emprunter risque d'être difficile.

M. REVEREAULT estime qu'il est inconvenant de justifier une hausse par un nouveau service rendu qui n'existe pas. Par contre, cette augmentation sera justifiée quand les coûts subiront une hausse suite à la réorganisation de la collecte sélective (avec la mise en place de la consigne), aux nouveaux moyens mis à disposition pour le tri des biodéchets et à l'augmentation de la TGAP.

Une augmentation ne peut être faite que si elle est justifiée. Cette année, aucun investissement ne la justifie.

Il suggère de travailler sur 3 ou 4 ans et de ne pas franchir la limite de la réserve financière.

M. LAVILLE n'est pas tout à fait d'accord avec les propos de M. REVEREAULT.

Il rappelle que les Charentais, lors du débat public, ont fait le choix de l'ultra-prévention. A cette occasion, ils ont également décidé que la collectivité ne devait pas investir lourdement dans un nouvel équipement qui aurait pu coûter plus de 100 millions €. Il rappelle que les actions décidées par le Comité -20% se feront par des investissements. La conjoncture (TGAP, consigne, reprise des matériaux,...) n'est pas du tout favorable. Il ne voit pas expliquer dans 3 ou 4 ans une augmentation de 15%. Il estime que la prévention permet de justifier une augmentation car elle a pour but de faire baisser les tonnages. Il estime qu'il est nécessaire de trouver un moyen de prendre sur l'excédent tout en limitant les conséquences car il n'est pas possible de mesurer ce qui se passera dans les années à venir.

20h02 : départ de Mme DEBOEVERE, MM. BUISSON et TELMAR.

20H03 : départ de MM. CADET, DUFAUD et VIGIER.

M. DELATTE constate que le DOB présente des projets, comme Papyrus, l'installation de panneaux photovoltaïques, les actions du Comité -20% mais aucun bilan prévisionnel n'est présenté. Il demande donc qu'un bilan prévisionnel soit communiqué pour chaque projet. Les dépenses et la rentabilité des projets pourraient, par conséquent, justifier une augmentation et savoir s'il est nécessaire de différer un projet.

20h05 : départ de M. CRINE.

M. le Président répond que les chiffres seront communiqués.

Il précise que l'arrêt du projet Papyrus engendrerait une baisse d'autorisation de stockage à Sainte Sévère (70 000 tonnes à 40 000 tonnes). L'arrêt des projets Sol'R Parc, engagés depuis plusieurs années, feraient perdre des rentrées financières.

Il prend acte de toutes les interrogations, des délégués qui sont pour une augmentation à 0 €, mais également des remarques faites qu'il ne serait pas sérieux de ne pas augmenter les participations et de risquer ensuite une forte augmentation.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical prennent acte des orientations budgétaires 2020.

5/ Point d'information

➤ Décisions prises sur délégation du 9 novembre 2019 au 20 janvier 2020

M. le Président porte à connaissance les décisions prises depuis le 9 novembre 2019 jusqu'au 20 janvier 2020.

Les membres du comité syndical prennent acte de cette information.

4/ Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

La Secrétaire de séance,

Anne MATRAT



